

Luttes contre l'esclavage

Année internationale de commémoration
de la lutte contre l'esclavage et de son abolition



international year to commemorate the struggle against slavery and its abolition
année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition
año internacional de conmemoración de la lucha contra la esclavitud y de su abolición

السنة الدولية لإحياء ذكرى مكافحة الرق وإلغائه

Международный год, посвященный борьбе с рабством и его отмене

纪念反对和废除奴隶制国际年

2004





Message du Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (2004)

Le monde a connu avec la traite négrière et l'esclavage l'une des pages les plus tragiques de son histoire. Cette entreprise de déshumanisation, contraire aux fondements mêmes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, unanimement condamnée par la communauté internationale, en particulier lors de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui l'a qualifiée de « crime contre l'humanité », appelle la réflexion de tous et la vigilance de chacun.

L'UNESCO se félicite que l'année 2004, qui marque le 200^{ème} anniversaire de l'avènement de la première République noire, Haïti, ait été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies « Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition ». Elle offre ainsi, dix années après le lancement du projet de l'UNESCO « La route de l'esclave », l'occasion au monde entier non seulement de se livrer au nécessaire devoir de mémoire de cette tragédie sans précédent, mais aussi de faire connaître les innombrables influences que ce dialogue forcé a imprimé sur les cultures et civilisations d'Europe, des Amériques et des Caraïbes. Au-delà de ce regard rétrospectif, elle veut aussi alerter sur toutes les formes de racisme, de discrimination et d'intolérance contemporaines, et d'être ainsi l'occasion d'une prise de conscience renforcée du nécessaire respect de la personne.

Institutionnaliser la mémoire, empêcher l'oubli, rappeler le souvenir d'une tragédie longtemps occultée ou méconnue et lui restituer la place qui doit d'être la sienne dans la conscience des hommes, c'est en effet répondre à notre devoir de mémoire. Il faut pour ce faire promouvoir et vulgariser l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, et se livrer à un travail scientifique rigoureux mettant en lumière toute la vérité historique de ce drame dans une optique constructive. Il est urgent que cet épisode majeur de l'histoire de l'humanité, dont les conséquences sont à jamais scellées dans la géographie et l'économie mondiales, prenne toute sa place dans les manuels scolaires et les curriculum de tous les pays du monde.

En célébrant le bicentenaire de la première république noire et en commémorant les grandes figures de l'abolitionnisme, nous n'oublierons ni les événements qui l'ont précédée à Saint-Domingue de 1791 à 1804 et ont abouti à l'affranchissement des peuples des Caraïbes et d'Amérique latine, ni l'histoire plus large et complexe des abolitions de l'esclavage, une histoire faite de généreuses avancées philosophiques, politiques, juridiques, culturelles et sociales, mais aussi de tragiques reculs. Le triomphe des principes de liberté, d'égalité, de dignité des droits de la personne seront ainsi mis en lumière. Cette étape majeure de l'histoire de la libération des peuples et de l'émergence des Etats des Amériques et des Caraïbes doit d'être mieux connue et respectée.

Mais cette commémoration doit aussi constituer le cadre d'un dialogue renforcé entre les cultures et les civilisations. En retraçant les interactions culturelles issues de la traite négrière, qui ont conduit tant d'hommes et de femmes d'Afrique loin de leur terre natale, nous pouvons en effet célébrer l'extraordinaire rencontre des cultures née de ce dialogue forcé. Il a transformé, profondément et durablement, les Amériques et les Caraïbes, offrant à ce continent des traditions culturelles, une ingéniosité, des savoirs techniques et scientifiques, des savoir-faire et une spiritualité qui sont désormais indissociables des cultures américaines et caribbéennes. Connaître et reconnaître l'empreinte majeure des cultures africaines sur la formation des cultures et civilisations du monde sera donc le deuxième objectif de cette commémoration.

Cette restitution historique devrait pouvoir aménager un cadre propice à la promotion d'un dialogue équitable entre les peuples dans le respect de l'universalité des droits humains et sceller l'engagement de lutter contre toutes les formes contemporaines de l'esclavage et du racisme, comme nous y invite la Déclaration finale de la Conférence de Durban. Appréhender et analyser de manière approfondie cet épisode historique permettra sans nul doute de mieux comprendre la discrimination qui se manifeste dans la vie d'aujourd'hui et d'adhérer avec une conviction renforcée aux valeurs fondamentales de la dignité de la personne en vue de bâtir un avenir digne et durable.

Universaliser la prise de conscience de la tragédie de la traite négrière et de l'esclavage est donc une exigence qui concerne non seulement le passé, mais aussi le présent et l'avenir. Son importance pédagogique, éthique et civique peut être considérable si nous savons lui accorder une juste attention.

C'est pourquoi j'en appelle à une participation renforcée de la société civile dans son ensemble comme des secteurs public et privé dans tous les Etats membres, afin qu'ils prennent, chacun à leur manière, une part active dans la célébration de cette année 2004.

Koichiro Matsuura





Programme de la commémoration de l'année 2004

Introduction

L'esclavage a été pratiqué sous de nombreuses formes et dans de nombreuses civilisations depuis l'Antiquité. La traite négrière est l'une d'entre elles, mais par sa durée, son ampleur et ses conséquences, elle constitue la plus grande tragédie de l'histoire de l'humanité. Entre le XVI^e et le XIX^e siècles, des millions d'Africains furent déportés vers les plantations du Nouveau Monde, laissant ainsi un continent africain profondément déstructuré et vidé de ses ressources humaines les plus précieuses.

Le déplacement forcé de millions d'Africains et la fuite de leur patrimoine de traditions, de savoir-faire et d'idéaux, a néanmoins eu une influence déterminante sur la formation de nouvelles cultures dans le monde. Ce paradoxe a inspiré « La Route de l'esclave », un projet de l'UNESCO lancé à Ouidah, au Bénin, en 1994, avec un double objectif : d'une part, mettre fin au silence qui entoure encore aujourd'hui la traite négrière, un pan pourtant incontournable de l'histoire de l'humanité ; d'autre part, souligner le plus objectivement possible ses conséquences, c'est-à-dire la transformation du monde et les interactions entre les peuples d'Europe, d'Afrique, des Amériques et des Caraïbes.

L'Année 2004 offre une occasion exceptionnelle de rappeler à l'attention de la communauté internationale la lutte contre l'esclavage et son abolition : 2004 marque en effet le bicentenaire de la première République noire, proclamée en 1804 à la suite de l'insurrection de Saint-Domingue (Haïti).

C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à la demande de la Conférence générale de l'UNESCO, a proclamé 2004 **Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition** (Décembre 2002, 57^e session de l'Assemblée générale). Les Nations Unies entendaient à cette occasion mettre en valeur les acquis du projet de l'UNESCO « La route de l'esclave », qui a conduit à la reconnaissance de l'esclavage comme « crime

contre l'humanité » par la « Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée » (Durban, 31 août-8 septembre 2001).

Dans le cadre de l'Année 2004, l'UNESCO souhaite approfondir les connaissances sur la traite négrière et l'esclavage dans le monde entier, en mettant en relief les interactions qu'ils ont générées ainsi que les dimensions philosophiques, politiques et juridiques du processus des abolitions

Objectifs

L'UNESCO, en tant que chef de file de cette année internationale, s'est donnée les objectifs suivants :

- faire prendre conscience aux Etats membres de l'Organisation des horreurs de la traite négrière et de l'esclavage ainsi que des combats qui furent menés pour son abolition ;
- célébrer le bicentenaire de la Révolution haïtienne, qui aboutit à l'avènement de la première République noire et encouragea, par voie de conséquence, l'affranchissement progressif des peuples des Caraïbes et d'Amérique du Sud ;
- mobiliser la communauté internationale, le monde universitaire et la société civile pour que soient clairement identifiées les séquelles de cette tragédie, et que s'exerce une vigilance renouvelée à l'égard des nouvelles formes d'esclavage.

De manière plus particulière, des buts précis ont été fixés :

- assurer une connaissance approfondie de la traite négrière et de l'esclavage pour faire surgir une conscience historique nouvelle au-delà des pays concernés par cette histoire ;

- rétablir les liens rompus et élargir la solidarité entre le continent africain et ses diasporas, en particulier par la constitution de réseaux entre les membres de sa communauté intellectuelle ;
- étudier et promouvoir les modalités de ce dialogue forcé entre les cultures, et favoriser la coexistence pacifique entre les peuples en insistant sur les interactions générées par la traite et l'esclavage dans les expressions artistiques, les traditions spirituelles et les transferts des savoir-faire ;
- recueillir et diffuser des données scientifiques sur les abolitions de l'esclavage, étudier et visiter les lieux et sites de cette histoire, célébrer les événements qui jalonnèrent le processus d'abolition et le souvenir des personnalités qui préparèrent, à quelque titre que ce soit, ces abolitions.

Champs d'action prioritaires

Les stratégies nationales et internationales induites par le projet de « La Route de l'esclave », puis la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme crime contre l'humanité par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance de Durban, ont permis de définir plusieurs champs d'action prioritaires.

Au cours de l'année 2004 – dont la commémoration a été lancée le 10 janvier par le Directeur général de l'UNESCO au fort de Cape Coast au Ghana, l'un des hauts lieux de mémoire de la traite négrière – l'action de l'UNESCO est articulée autour de trois grands axes : « **Recherche scientifique** », « **Mémoire vivante** » et « **Rencontres et dialogue** ».

Recherche scientifique

La contribution de la recherche scientifique devrait consister en des projets centrés sur des régions précises de l'Afrique, des Caraïbes et des Amériques, en privilégiant les documents indispensables à la reconstitution des migrations forcées des populations réduites en esclavage. En outre, les activités de recherche suivantes ont été suggérées :

- renforcer le projet « La Route de l'esclave » et développer les recherches sur l'esclavage et ses abolitions en les étendant à d'autres régions du monde : océan Indien, Méditerranée, régions transsahariennes par exemple ;
- envisager de nouveaux moyens de diffusion des résultats des travaux de recherche, par l'image, la communication électronique, la publication de documents écrits et sonores, l'organisation de conférences et de séminaires régionaux et internationaux sur l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage, de ses abolitions, ainsi que sur les grandes figures de l'abolitionnisme. Centraliser et faciliter l'accès aux sources et la création d'un réseau de spécialistes. A l'occasion du 15e Congrès international des Archives (Vienne, Autriche, août 2004), une conférence internationale sur les archives de la traite négrière aura lieu dans le cadre du projet « Archives du commerce des esclaves » ;
- étudier les liens entre la traite, l'esclavage et le racisme contemporain. Mettre en place des programmes de recherche spécifiques sur l'influence de l'esclavage sur les cultures de tous les pays concernés ;
- mener des recherches sur les formes contemporaines de servitude et d'esclavage en collaboration avec le Bureau International du Travail et l'UNICEF, et mettre en place une base de données sur cette question ;
- entreprendre une étude des rapports entre l'esclavage et la diversité culturelle : métissage, musique, multilinguisme, créoles, art culinaire, coutumes vestimentaires par exemple.

Mémoire vivante

Cet axe concerne à la fois la transmission du souvenir, qui peut être assumée par les descendants des anciens esclaves et la nécessaire revitalisation de la mémoire des jeunes, en particulier par une évocation de traces matérielles et immatérielles de l'esclavage et de son abolition.

Le Réseau du Système des écoles associées de l'UNESCO (le réSEAU) a entamé la mobilisation de 7.500 écoles dans 170 pays autour de

l'Année internationale de la commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Autour du projet phare du réseau intitulé « Rompre le silence – Enseigner l'histoire de la traite négrière transatlantique », des rencontres de jeunes ont lieu en Afrique, aux Amériques/Caraïbes et en Europe. Réviser les manuels scolaires et promouvoir l'apprentissage interculturel ainsi que le respect mutuel des cultures, tels sont les objectifs d'un programme d'action qui comporte notamment l'expérimentation de matériels pédagogiques novateurs. D'autres initiatives sont suggérées, telles que :

- la mise en place d'un centre de documentation et de recherche à Gorée, l'un des hauts lieux de mémoire liés à la traite, comportant des liens avec d'autres sites importants tels qu'Auschwitz (Pologne) ou Robben Island (Afrique du Sud) ;
- la réalisation d'une exposition itinérante : « Lest we forget : The Triumph over Slavery », organisée en coopération avec le Schomburg Center for Research in Black Culture de New York , ainsi que d'autres expositions régionales ou nationales, sous une forme traditionnelle ou virtuelle ;
- le recensement des monuments, prisons, marchés, mais aussi des sites de résistance et autres lieux de mémoire de la traite négrière qui existent encore, la recommandation de leur restauration et de leur conservation en vue de leur inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial. Rappelons qu'une dizaine de sites significatifs faisant partie de la « Route de l'esclave » sont déjà inscrits et peuvent servir de point de départ à des itinéraires reconstituant une douloureuse route de la mémoire. Cette route de la mémoire doit s'appuyer sur la collecte des traditions orales, des légendes, des anecdotes, des proverbes qui perpétuent drames, luttes et espérances à travers plusieurs générations ;
- l'évaluation de projets de création de musées de la traite et de l'esclavage en Afrique, en Amérique, aux Caraïbes et dans l'océan Indien. Dans le domaine archéologique, l'UNESCO parait par exemple le projet « Esclaves oubliés » du Groupe de Recherche en Archéologie Navale (France) qui travaille sur l'épave récemment

découverte de L'Utile, navire négrier de la Compagnie française des Indes Orientales qui fit naufrage en 1761 près de l'île de Tromelin (océan Indien). L'épave du Fredensborg fait l'objet d'une attention comparable ;

- l'organisation de manifestations de célébration des grandes figures de l'abolitionnisme ;
- la création par l'UNESCO d'une médaille en souvenir de Toussaint Louverture et de la lutte contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Rencontres et dialogue

Dans le cadre d'une situation extrême de rencontres forcées, des liens se sont tissés entre différentes cultures. Ce dialogue paradoxal apporte une réponse positive à la défense de la dignité humaine et de la diversité culturelle considérées par l'UNESCO comme des valeurs incontournables pour une coexistence pacifique.

En vue de retracer et de favoriser ces rencontres aux niveaux national et interrégional, il est proposé d'organiser des débats publics à la télévision et à la radio, des conférences, colloques et ateliers avec la participation de représentants des milieux scientifiques, artistiques et politiques, ainsi que d'autres acteurs de la société civile.

A signaler parmi ces initiatives :

- la mobilisation de la diaspora intellectuelle africaine, à l'occasion du troisième Congrès des écrivains africains, américains et caribéens qui abordera le thème « De l'abolition de l'esclavage à la lutte contre le colonialisme et à la place des Noirs à l'heure de la mondialisation » ;
- l'étude et la mise en valeur de formes d'expressions artistiques – notamment musicales – directement héritées de la traite et de l'esclavage : jazz, salsa, samba, tambours par exemple ; un gala de Gilberto Gil est prévu à Paris, de même qu'un concert autour des oeuvres du Chevalier de Saint-Georges ;
- l'analyse de l'influence de la traite négrière et de l'esclavage sur la littérature et les arts plastiques. Le Smithsonian Festival de Folklore, qui aura lieu à Washington en juin et juillet 2004

et auquel s'associe l'UNESCO, sera consacré à « Haïti : liberté et créativité » ;

- les transferts de savoir-faire ainsi que les migrations et acculturations du patrimoine culturel immatériel seront également mis en lumière ;
- la célébration de « journées » spécifiques, telles que la « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » (21 mars), la journée commémorative de la mort de Toussaint Louverture (7 avril), la « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement » (21 mai), la « Journée de l'Afrique » (25 mai), la « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition » (23 août), la « Journée internationale de la tolérance » (16 novembre), la « Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage » (2 décembre) et la « Journée des Droits de l'homme » (10 décembre).

Afin d'assurer une large diffusion des informations en cette année de commémoration et de donner une suite efficace aux initiatives planifiées en 2004, il est prévu d'enregistrer un certain nombre de ces activités et d'encourager les coproductions entre télévisions et radios. La diffusion passera également par la production de documents audiovisuels et imprimés, tels que :

- un clip vidéo sur la traite négrière, l'esclavage et les luttes abolitionnistes est disponible, diffusé à travers le monde. L'UNESCO publie également à cette occasion un numéro spécial du Courrier ;
- la production d'un film documentaire et d'un DVD sur le thème de la traite négrière et de l'esclavage en Afrique, aux Amériques et aux Caraïbes d'une part, et sur les esclaves fugitifs d'autre part ;
- la réédition de films tels que *Tamango* et *Roots* ;
- la réalisation d'un CD-Rom grâce à la base de données recueillies dans le cadre du projet « La route de l'esclave » ;
- la publication des Atlas illustrant les apports africains au Nouveau Monde entre le XIV^e et le XIX^e siècles ;
- la réédition ou la traduction des ouvrages classiques sur la traite négrière et son abolition, en vue de faciliter leur accès au grand public ;

- la diffusion du catalogue de l'exposition itinérante « Lest we forget : The triumph over slavery » / « Devoir de mémoire : Le triomphe sur l'esclavage ».

Mobilisation internationale

L'UNESCO n'a pas l'ambition d'assurer, à elle seule, la responsabilité de cet immense chantier. Elle assurera la coordination d'une multitude d'initiatives locales, nationales et internationales, en liaison avec ses bureaux hors Siège, le Comité scientifique international ainsi que les comités nationaux du projet « La Route de l'esclave ». Elle compte sur la coopération avec ses Etats membres, les Commissions nationales pour l'UNESCO, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les clubs et centres UNESCO, la communauté scientifique internationale, les Artistes pour la paix, les Ambassadeurs de bonne volonté, ainsi que sur la contribution des parlementaires et des élus locaux. Parallèlement, elle encouragera toute initiative planifiée par d'autres instances – gouvernementales ou non gouvernementales – visant à la promotion des objectifs de l'Année, et elle s'y associera le cas échéant. La mobilisation de fonds extrabudgétaires s'avère nécessaire afin que tous ces ambitieux programmes, qui dépassent de loin la capacité financière de l'UNESCO, puissent être menés à bien.



Contre l'esclavage : combats inachevés

Les luttes contre l'esclavage et toutes formes de servitude dans le monde ont pour point commun, du XVI^e siècle à nos jours, un arsenal d'arguments souvent similaire d'une période à l'autre. Il repose sur le sentiment - plus ou moins clairement exprimé - de la nécessité du respect des droits de l'homme face à une scandaleuse soumission à des intérêts économiques. En ce début du XXI^e siècle, la Conférence des Nations Unies contre le racisme réunie à Durban en 2001 a reconnu « l'esclavage et la traite négrière » des XVI^e-XIX^e siècles comme « crime contre l'humanité ».

Le silence se brise, également, au sujet des formes de servitude actuelles qui concernent un nombre d'adultes et d'enfants exceptionnellement élevé, jusqu'alors inédit. Les deux phénomènes appellent toutefois une mise en perspective historique. L'esclavage contre lequel résistèrent ses victimes elles-mêmes en Afrique et aux Amériques du XVI^e au XIX^e siècle, celui qui motiva les premiers abolitionnistes occidentaux, était un système complet, massif et légal de déshumanisation, inscrit dans la longue durée. Les servitudes contemporaines, le travail forcé auxquels sont aujourd'hui soumis 250 à 300 millions d'enfants et environ 20 millions d'adultes, sont des réalités sensiblement différentes, correspondant à des intérêts économiques qui défient jusqu'à présent tout interdit et toute résolution internationale.

Lorsque les esclaves rebelles de Saint-Domingue réussirent à imposer, en 1793-1794, l'abolition de la servitude dans les colonies françaises puis l'indépendance de leur pays, Haïti, en 1804, la reconnaissance historique

de leur existence fut, parmi tant d'obstacles, une de leurs conquêtes essentielles. Ils avaient brisé le silence... Le bicentenaire de l'événement permet de marquer un point d'orgue, de revenir sur le passé, de comprendre le présent.

TRAITE NÉGRIÈRE, SYSTÈME ESCLAVAGISTE ET RÉSISTANCES

La traite négrière, trafic d'hommes qui relia, du XVI^e au XIX^e siècle, l'Europe, l'Afrique et les Amériques, alimenta une lourde machinerie coloniale fondée sur le système esclavagiste.

Du *repartimiento* au système esclavagiste

Aux Amériques dès le XVI^e siècle, après que le *repartimiento* - qui assurait aux premiers colons espagnols un recrutement en main-d'œuvre amérindienne - et l'*encomienda* - qui cautionnait les expéditions de chasse à l'homme aux Caraïbes - eurent décimé une importante proportion des populations locales, les *asientos* espagnols permirent un approvisionnement massif en captifs africains. Cette source de main-d'œuvre, déjà connue des Portugais qui pratiquaient la traite depuis les années 1440, prit une ampleur jusqu'alors inégalée lorsque les grandes compagnies de commerce européennes - hollandaises, anglaises et françaises notamment - financèrent les expéditions ainsi que la mise en valeur des ressources minières et agricoles des territoires conquis aux Amériques. Si la traite transsaharienne pratiquée par les Arabes du VII^e au XIX^e siècle en Afrique même, en Méditerranée et dans l'océan Indien concerna, selon les dernières estimations, environ 12 millions de personnes, la traite négrière transatlantique aurait déporté entre 15 et 18 millions de captifs (voir la carte).

Ces millions de captifs africains vendus comme esclaves aux Amériques fournirent la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation des mines, des plantations de canne à sucre, de tabac, de café ou de coton. Plus de la moitié d'entre eux furent employés dans les plantations de canne à sucre des Caraïbes et du Brésil où leur espérance de vie n'excédait pas cinq à six ans après leur arrivée. Un système mortifère dans lequel on estime que pour un captif africain parvenu vivant aux Amériques, cinq autres étaient morts pendant les phases de razzia, de guerre et de capture dans les villages de l'intérieur du continent, de marche forcée vers les centres de regroupement et les comptoirs de vente, d'emprisonnement dans les *baracoons* des côtes africaines puis pendant la traversée transatlantique.

Système de traite - d'échange d'armes à feu et des marchandises les plus ordinaires contre des êtres humains - qui rapporta, de part et d'autre, suffisamment de profits pour que son maintien, malgré les nombreux débats qu'il suscita, ait duré quatre siècles. L'esclavage, « un système totalitaire d'exploitation économique, politique, sociale et sexuelle, fondé sur la force, la violence et une idéologie du racisme » (Lerone Bennett Jr., *The Shaping of Black America*, 1975). Une « dialectique de l'oppression », un système de mort sociale auxquels il n'était possible d'échapper que par la mort, le marronnage ou l'affranchissement (Oruno D. Lara, *Caraïbes en construction : espace, colonisation, résistance*, 1992).

L'édit français de mars 1685 dit du *Code noir* par lequel on pensa régir droits et devoirs des maîtres et des esclaves dans les lointaines colonies des Amériques fixait en article 44, rappelons-le : « Déclarons les esclaves être biens meubles ». Il put être considéré, à tort, comme un garant, au profit des esclaves, contre les abus d'autorité et de violence de leurs maîtres. Ce texte servait à son tour de modèle au Code rédigé pour la Louisiane en 1725 puis au *Código negro Carolino* élaboré par l'Espagne en 1784 et promulgué dans ses colonies américaines en 1789.

Briser le silence

Les premiers abolitionnistes de l'esclavage furent les captifs et les esclaves eux-mêmes, qui adoptèrent divers modes de résistance, depuis leur capture en Afrique jusqu'à leur vente et à leur emploi sur les plantations des Amériques et des Caraïbes. Accommodation de survie, rébellion et suicide furent les principales attitudes qu'ils adoptèrent.

Au large des côtes africaines, les *guerras do mato* opposèrent à São Tomé, au XVI^e siècle, les Portugais aux *quilombos* des Angolares, enceintes fortifiées qui servirent de refuges aux captifs fugitifs. Des révoltes eurent lieu sur les vaisseaux négriers, dont la plupart se soldèrent par un nombre de morts souvent important ou par une perte totale de la cargaison humaine. Aux Amériques, dès le milieu du XVI^e siècle, les premiers *cimarrons* du Panama – la Castille d'Or – s'organisaient en royaume et attaquaient la route des caravanes de l'or du Pérou. Le Cacique Enriquillo opposa une longue et farouche résistance armée aux Espagnols en Ayti de 1519 à 1533. Entre Chagres et Nombre de Dios, l'Africain Bayano dirigeait une communauté de plus de 1 200 Nègres *cimarrons* contre lesquels les Espagnols se battirent entre 1553 et 1558. *Quilombos*, *palenque*, *cumbes*, *grands camps* ou *ajoupa* s'édifièrent à Saint-Domingue, au Brésil, à Cuba, aux Guyanes, en Guadeloupe, en Martinique, en Jamaïque, associant des techniques de résistance africaine et karib.

Au XVII^e siècle, le *quilombo* de Palmarès, au Brésil, abritait plus de 20 000 personnes et possédait une organisation étatique et militaire qui lui permit de résister pendant plusieurs décennies aux assauts des Portugais. Au début du XVIII^e siècle, les Nègres marrons de la Jamaïque Cudjoe, Quao et Cuffe acceptèrent de conclure des accords de paix avec les autorités anglaises.

Les mondes coloniaux américains furent régulièrement ébranlés par les révoltes de leurs esclaves, ou leur menace. Les administrateurs des colonies anglaises et françaises des Caraïbes témoignaient, dans les années 1730, qu'un « vent de liberté » soufflait sur les Caraïbes, indiquant ainsi l'existence d'une

LA ROUTE DE L'ESCLAVE



TOUSSAINT LOUVERTURE*



P. ROBESON*



F. DOUGLASS*



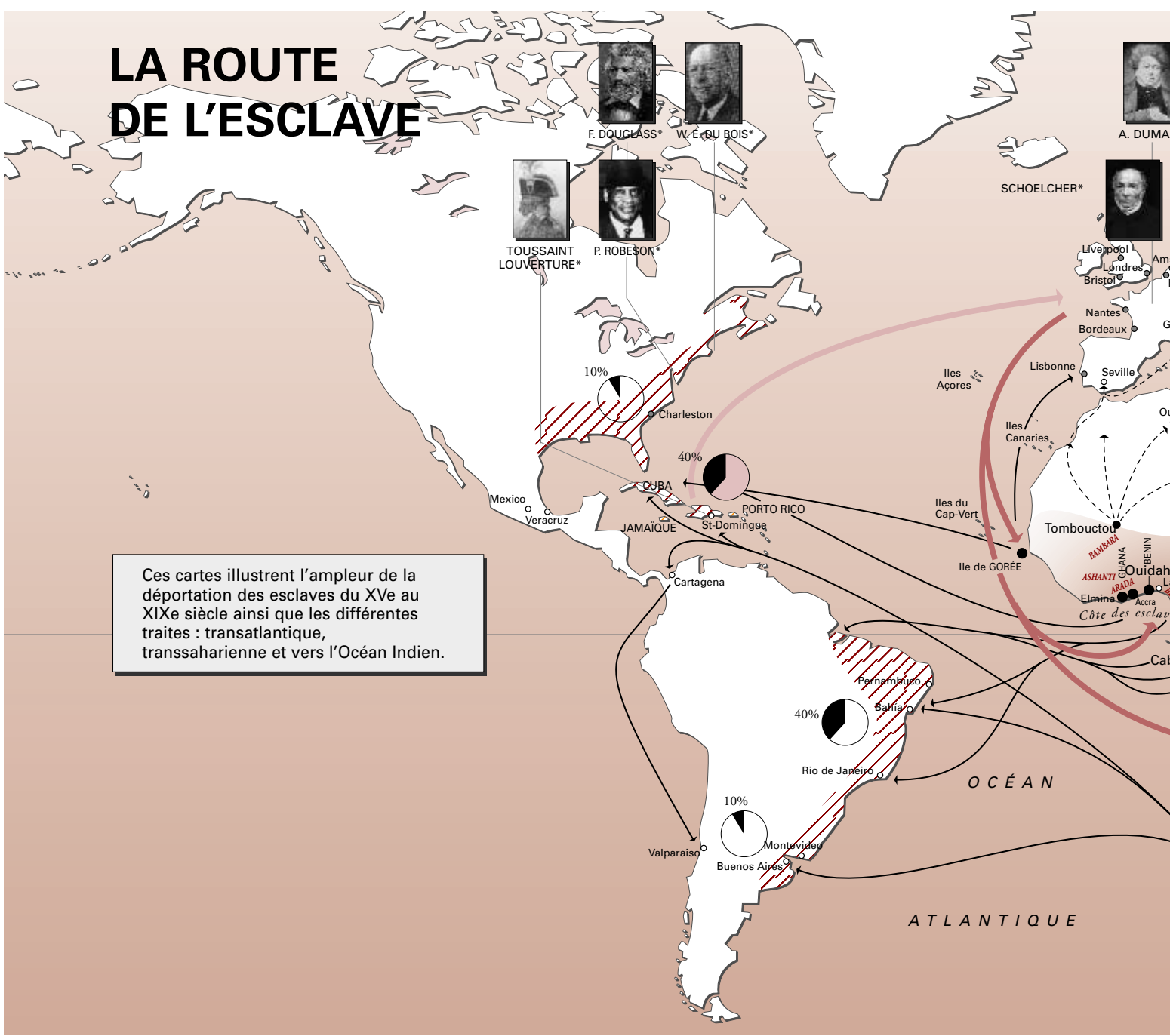
W. E. B. DU BOIS*



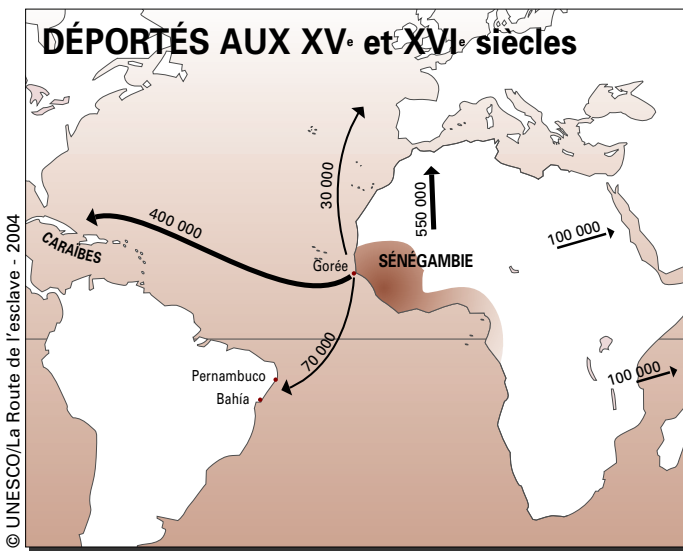
A. DUMA*

SCHOELCHER*

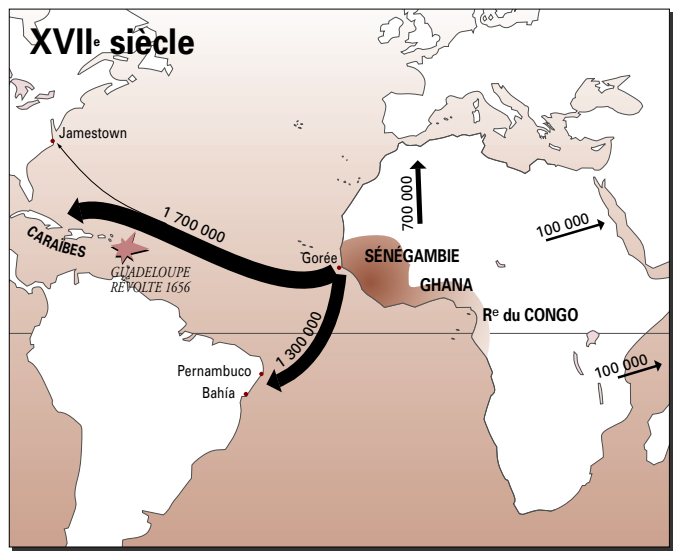
Ces cartes illustrent l'ampleur de la déportation des esclaves du XVe au XIXe siècle ainsi que les différentes traites : transatlantique, transsaharienne et vers l'Océan Indien.



DÉPORTÉS AUX XV^e et XVI^e siècles

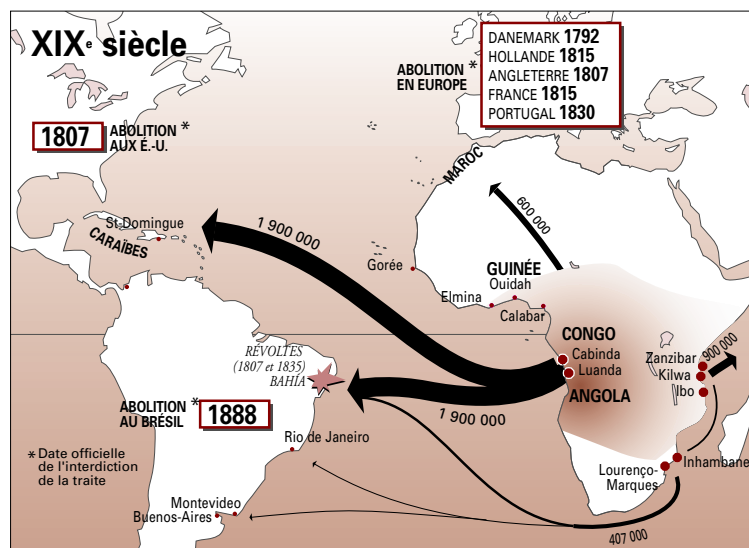
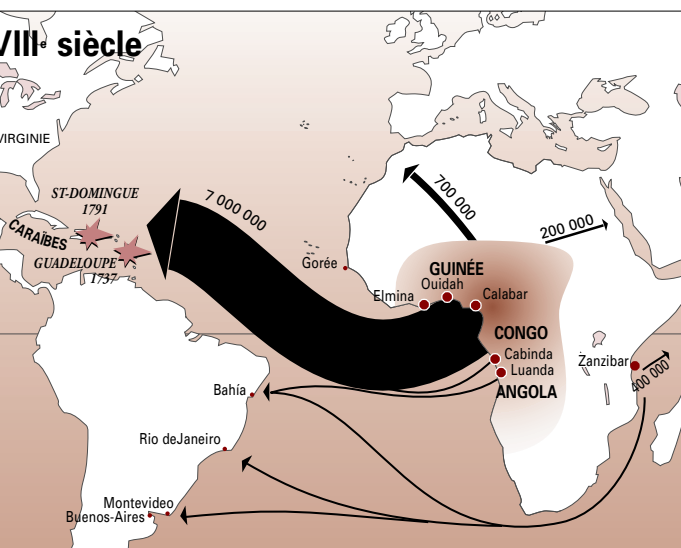
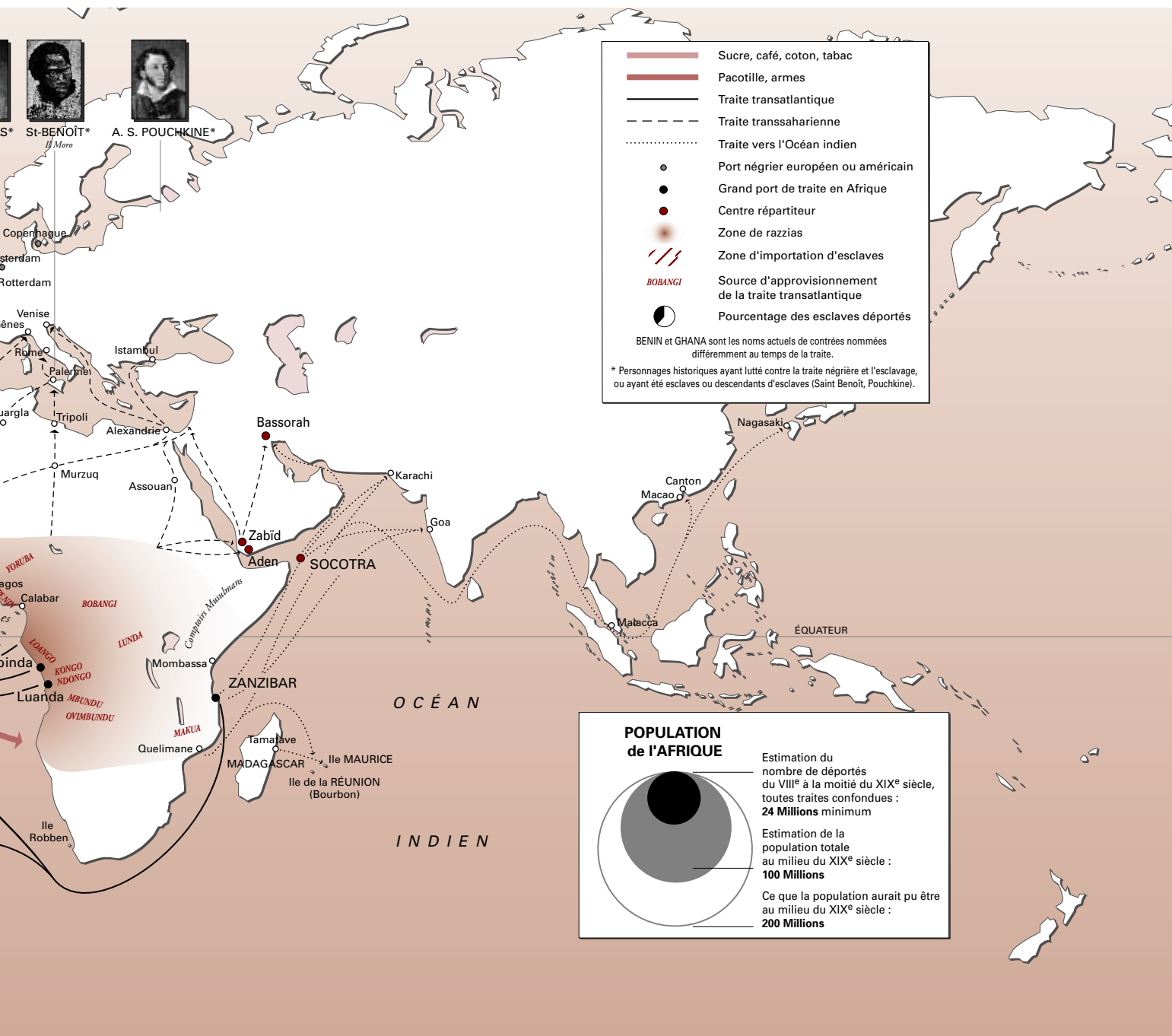


XVII^e siècle



XVIII^e siècle





véritable contagion des phénomènes de résistance à l'esclavage, comme cela se produisit, un demi-siècle plus tard, à l'occasion de la rébellion des esclaves de Saint-Domingue. Mais si Macandal est resté célèbre pour avoir semé la terreur dans la population des colons de Saint-Domingue en 1757-1758, combien d'autres sont-ils aujourd'hui victimes du silence des documents ! Le vaste territoire des Guyanes permit aux peuples Boni, Saramaka et Djuka de protéger leur fuite et de survivre à l'écart du système esclavagiste. Dans les Caraïbes orientales, Karibs et Black Karibs imposèrent une longue résistance aux conquérants européens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Si Bartolomé de Las Casas déplora en 1542, dans sa *Très brève relation de la destruction des Indes*, qu'en quatre décennies, « plus de 12 millions d'âmes, hommes, femmes, enfants » étaient « morts injustement à cause de la tyrannie et des œuvres infernales des chrétiens », il ne s'éleva pas contre la traite humaine en provenance d'Afrique. Dans les années 1570, Michel de Montaigne déplorait que les peuples de cet « autre monde » que l'Europe venait de conquérir se fussent « perdus, et vendus, et trahis eux-mêmes ». Il regrettait qu'il eût fallu les « exterminer ... pour des perles et du poivre »...

L'IMPULSION ANGLO-SAXONNE

Dès la fin du XVIIe siècle s'élevèrent des voix condamnant la traite négrière et l'esclavage, soit à titre individuel, soit dans le cadre des multiples sociétés et comités abolitionnistes qui se créèrent. L'impulsion essentielle fut anglo-saxonne. Abolitionnistes britanniques, français et nord-américains élaborèrent ensuite, jusqu'à

la fin du XIXe siècle, un arsenal d'arguments essentiellement moraux, religieux, plus rarement économiques, et de moyens d'action contre la traite négrière et l'esclavage auxquels les puissants lobbies de planteurs opposèrent de farouches résistances.



Thomas Clarkson

« Chaque homme, par nature, naît libre, et a droit à son propre corps, et quiconque tente de le réduire en esclavage par la force et contre sa propre volonté, est l'équivalent des voleurs, et viole un commandement de Dieu. Je fais cette demande au nom de l'humanité ».

Lettre à François Guizot, 18 janvier 1841,
Archives nationales, Paris.

Voix de liberté

La Communauté des Amis que les Quakers fondèrent en Pennsylvanie à la fin du XVIIe siècle s'éleva publiquement en 1688, pour la première fois dans le monde occidental, contre le fait « d'acheter et de garder des Nègres » et condamnait le « commerce de corps humains ». Un siècle plus tard, Anthony Benezet convoquait la première réunion, en avril 1775, de la Société pour la libération des Nègres libres illégalement détenus en esclavage (Society for the Relief of Free Negroes Unlawfully held in Bondage). La majorité de ses vingt-quatre membres étaient des Quakers, qui fondaient en février 1784 la Société de Pennsylvanie pour l'Abolition de l'esclavage (Pennsylvania Abolition Society). Leurs activités entraînaient la fondation d'organismes équivalents dans plusieurs grandes villes

des Etats-Unis. Par le biais de pétitions, la Pennsylvania Abolition Society réussissait, en collaboration avec la Société des Amis (Society of Friends) à obtenir de l'Assemblée de l'Etat l'interdiction de la traite des enfants et des femmes enceintes, de la séparation des familles d'esclaves par vente et une modification de la législation d'abolition graduelle adoptée en 1780. En 1789, elle se prononçait en faveur d'un plan d'aide aux Noirs libres, créant des écoles réservées et les aidant dans leurs recherches d'emploi.

En Angleterre, le Colonial Office modifia sa politique de recrutement de main-d'œuvre lorsque se confirma, à la fin du XVIIIe siècle, sa mainmise sur plusieurs provinces de l'Inde. La diminution du poids économique des West Indies, ainsi que la perte des Treize colonies nord-américaines déplaçaient les intérêts coloniaux britanniques. A ces conditions économiques internationales spécifiques correspondit un renouveau religieux et humaniste initié par John Wesley, le R.P. James Ramsay et William Wilberforce. La Société pour l'abolition de la traite négrière (Society for the Extinction of the Slave Trade) provoqua en 1788 une enquête du Conseil privé de la Couronne. Le débat qui s'ouvrit ensuite au Parlement permit à Wilberforce de faire voter, en 1807, l'abolition de la traite négrière. Les abolitionnistes britanniques intensifièrent alors leurs campagnes, recourant aux moyens les plus divers mais aussi les plus efficaces pour sensibiliser l'opinion publique : conférences, signatures de pétitions, campagnes de boycott des marchandises en provenance de pays à esclaves, diffusion de livrets et feuilles imprimés et illustrés, montrant la condition des captifs de traite et des esclaves des plantations américaines et caraïbes.

Ainsi la coupe du vaisseau négrier de Liverpool, le *Brookes*, montrant l'aménagement intérieur et les emplacements réservés aux captifs africains, illustre-elle en 1822 *Le cri des Africains contre les Européens leurs oppresseurs ou coup d'œil sur le commerce homicide appelé traite des Noirs* de Thomas Clarkson. Ainsi l'Angleterre, elle-même influencée par les initiatives des Quakers nord-américains, prenait-elle la tête des courants abolitionnistes mondiaux après avoir maîtrisé le trafic négrier pendant plus de deux siècles.

Le siècle des Lumières

Au milieu du XVIIIe siècle, l'*Encyclopédie* précisait que « l'esclavage est l'établissement d'un droit fondé sur la force, lequel droit rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie, de ses biens et de sa liberté », rappelant que « tous les hommes naissent libres » et que « la nature les avait faits tous égaux ». « Réduire un homme à l'esclavage, l'acheter, le vendre, le retenir dans la servitude, ce sont de véritables crimes, et des crimes pires que le vol », affirmait Condorcet dans les *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* qu'il publiait en 1781 sous le pseudonyme de Joachim Schwartz. Montesquieu avait estimé, quelques années auparavant, dans l'*Esprit des lois* (1748), que l'esclavage était « contre nature » (Livre XV, ch. VIII). L'*Encyclopédie* émettait le vœu « que les colonies européennes soient donc plutôt détruites que de faire tant de malheureux ! » et Voltaire s'étonnait en 1756 dans *Essai sur les mœurs* que l'on « ose parler du droit des gens » alors que les esclaves « abrègent leur vie pour flatter nos appétits nouveaux » ... L'opinion européenne éclairée était encore sensibilisée au problème par la parution

de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, ouvrage collectif paru sous le nom de l'abbé Raynal en 1770.

Après un séjour en Angleterre, le Français Jean-Pierre Brissot fondait à Paris, en 1788, avec Etienne Clavière, la *Société des Amis des Noirs* puis, en 1796, la *Société des Amis des Noirs et des Colonies*. L'argumentation exposée par ses fondateurs, tels Mirabeau, Lafayette, Frossard ou Condorcet, était directement inspirée de celle de Clarkson et Wilberforce. Ils ne demandaient alors que l'interdiction de la traite négrière, estimant que l'abolition de l'esclavage mettait en cause des intérêts tels que toute mesure serait alors retardée, voire rejetée par les autorités gouvernementales.

Les abus d'autorité auxquels se livraient les maîtres, les sévices infligés aux esclaves étaient dénoncés mais le système esclavagiste lui-même ne faisait pas l'objet d'une remise en cause économique, bien qu'Adam Smith eût estimé en 1776 que « l'ouvrier libre a sur l'esclave la supériorité, car la contrainte ne rend pas l'homme inventif, zélé, intelligent ».

LE SIÈCLE DES ÉMANCIPATIONS

La destruction du système esclavagiste s'enclencha dans la colonie française de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle. Un processus plus que séculaire, qui dura jusqu'en 1886 à Cuba, 1888 au Brésil (voir la chronologie).

Un processus irréversible

Les rébellions d'esclaves et les vœux d'indépendance économique et politique des planteurs de Saint-Domingue à l'égard du pouvoir

central français ébranlèrent le système colonial des Caraïbes. L'insurrection des esclaves de la partie française de l'île en août 1791 provoqua l'abolition de l'esclavage par les commissaires du gouvernement en août et septembre 1793, mesure que la Convention, à Paris, généralisa sous la pression des menaces d'intervention anglaise et espagnole, à l'ensemble des colonies françaises par le décret du 4 février 1794.

Alors que les chefs de l'insurrection, Jean-François et Biassou, avaient rejoint les autorités espagnoles de Santo Domingo, Toussaint Louverture se ralliait à la République française en mai 1794, prenant la tête des troupes qui combattirent l'invasion étrangère. Promu général de division en 1796 puis général en chef de la colonie en mai 1797, il élaborait, jusqu'en 1802, de véritables structures étatiques, une constitution en 1801 et une réglementation du travail particulièrement coercitive. À la tête d'une armée de 40 000 hommes, entouré de ses lieutenants Jean-Jacques Dessalines et Henri Christophe, il occupait la partie espagnole en janvier 1801 afin d'unifier l'île sous son gouvernement. Mais Napoléon Bonaparte préparait des expéditions militaires pour rétablir l'autorité française en Guadeloupe et à Saint-Domingue.

En décembre 1801, deux expéditions partaient vers les Caraïbes. Leur mission était le rétablissement de l'ordre, puis de l'esclavage. La loi que le Premier Consul fit voter le 20 mai 1802 « maintenait » en effet l'esclavage comme avant 1789 et confirmait la légalité de la traite négrière. L'esclavage fut rétabli en Guadeloupe au terme d'une répression jusqu'alors inédite contre les insurgés. Leur chef, Louis Delgrès, avait lancé « À l'univers entier le dernier cri de l'innocence et du désespoir » avant de se donner la mort avec ses partisans. À Saint-Domingue, le Général Leclerc faisait arrêter Toussaint Louverture en juillet 1802. Déporté vers la France, il était emprisonné au Fort de Joux (Jura) où il mourut le 7 avril 1803. Les troupes de l'expédition envoyée par le Premier Consul capitulaient

toutefois en novembre 1803, vaincues par les armes et par les maladies. L'esclavage demeurait aboli et la colonie devenait indépendante sous le nom de Haïti le 1er janvier 1804. (voir encadré).

« Croisières » atlantiques

Alors qu'en France, l'abbé Grégoire dénonçait en 1822 les « agents du crime » qu'il proposait de traduire en cours d'Assises, l'Angleterre, qui avait interdit la traite transatlantique en 1807, mettait en œuvre un réseau de croisières qui sillonnaient l'océan Atlantique, cherchant à intercepter les navires négriers. Mais la Royal Navy ne réussit à capturer que 4% des négriers. Si le Congrès de Vienne avait, en février 1815, recommandé l'interdiction de la traite par chacun des pays participants, cette noble intention n'avait pas été suivie d'effets immédiats. Les réseaux de traite s'étaient modifiés. Les côtes découpées du Brésil étaient devenues les lieux d'ancrage essentiels à la redistribution des captifs de traite illégale vers les Caraïbes et les Etats-Unis. Les conditions du trafic avaient, quant à elles, encore empiré. Si les prix des captifs et si les bénéfices d'un circuit de traite réussi avaient considérablement augmenté, les vaisseaux étaient surchargés, les vivres étaient insuffisants, la mortalité encore plus importante pendant la traversée.

Comités, sociétés et initiatives abolitionnistes

Le Comité pour l'abolition de la traite et de l'esclavage fondé en 1822 à Paris au sein de la Société de la Morale Chrétienne, avait entrepris de racheter progressivement des femmes esclaves. Il fut surtout à l'origine de la création, en 1834, de la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage qui réunissait des pairs

Le rayonnement de la Révolution haïtienne aux Caraïbes-Amériques

Le soulèvement des esclaves de Saint-Domingue, en août 1791, engendra une insurrection générale qui débouche sur l'abolition de l'esclavage et sur la guerre de l'Indépendance. Elle inaugure un triple processus de destruction : du système esclavagiste, de la traite négrière et du système colonial.

Pendant la décennie 1798-1807, avant que l'Angleterre ne lance sa croisade contre le trafic négrier transatlantique, Haïti fut la seule à combattre la traite négrière dans la Méditerranée des Caraïbes, pourchassant les navires portugais, espagnols ou cubains et libérant des cargaisons de captifs africains.

De 1795 à 1800, des insurrections d'esclaves minèrent les possessions espagnoles. Au Venezuela, les insurgés de Coro en mai 1795, réclamaient la « loi des Français », l'abolition de l'esclavage. Des rébellions d'esclaves éclatèrent sur les plantations de Louisiane en 1794-1795. A Cuba de 1810 à 1812, la conspiration de José Antonio Aponte à La Havane prit Haïti comme modèle.

Les Haïtiens jouèrent également un rôle important dans la progression, en Guadeloupe et en Martinique, de 1804 à 1848, du processus de destruction du système esclavagiste. Il en fut de même de la rébellion de 1808 en Guyane anglaise et de celle des esclaves du Demerara de 1823 ou d'autres insurrections qui éclatèrent en Jamaïque (1831-1832) et à Puerto Rico pendant la première moitié du XIXe siècle. Aux Etats-Unis, l'arrivée des Haïtiens incita les autorités à renforcer le système esclavagiste, ce qui provoqua de nombreuses révoltes d'esclaves, en particulier en Louisiane et l'héroïque résistance de Gabriel Prosser (1800), Denmark Vesey (1822), et Nat Turner (1831).

Au Venezuela, Francisco de Miranda, en février 1806, et Simon Bolivar en décembre 1815-janvier 1816 puis en octobre-décembre 1816, reçurent une aide déterminante de Haïti. Le Président Pétion demandait à Bolivar « la liberté générale de tous les esclaves de la province du Venezuela ». Le gouvernement haïtien accepta également de fournir armes et munitions aux Mexicains conduits par le Général Mina en septembre 1816 et à la Colombie en septembre 1820. Enfin, après l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises de 1848, des « nouveaux libres » prirent comme modèle la Révolution haïtienne pour prôner l'indépendance de la Guadeloupe.

La Révolution haïtienne avait engendré aux Amériques un irrésistible processus de libération associant les idées de liberté, d'égalité et s'engageant sur les voies de l'indépendance.

Oruno D. Lara

de France, des députés, des hommes de lettres, des financiers, des magistrats de tous horizons politiques et religieux.

Sa Déclaration de principe énonçait : « L'esclavage n'apparaît plus aujourd'hui, aux yeux des sociétés les plus éclairées de l'Europe, que comme une violation flagrante des préceptes de la charité chrétienne et un attentat aux droits les moins contestables de l'humanité ». A la même époque, Victor Schoelcher jugeait que « l'esclavage, c'est la mort » dans *De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale* (1833), et le Martiniquais Cyrille Bissette, banni de son île pour avoir réclamé des droits politiques pour ses frères « hommes de couleur », fondait à Paris une société et une revue pour réclamer en 1835 une abolition complète et immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises.

Les multiples projets de suppression de l'esclavage qui virent le jour pendant cette période se heurtaient tous à deux obstacles essentiels : l'alternative entre abolition immédiate ou progressive, et la question de l'indemnité à verser aux planteurs dépossédés de leurs esclaves. Les fréquentes campagnes de propagande que les membres de la British and Foreign Anti-Slavery Society, fondée à Londres en 1839, entreprirent en Europe dans les années 1840, les conventions qu'ils organisèrent avaient pour objectif l'internationalisation du principe d'une émancipation « immédiate », sans *apprentissage*. Des comités de membres correspondants se formaient en France, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Espagne et en Italie.

Quant aux Eglises européennes, elles ne se mobilisèrent que peu et tardivement face à la traite illégale et à l'esclavage au XIX^e siècle. Si les Quakers aux Etats-Unis et autres ordres d'obédience protestante dans les colonies britanniques prirent la tête des courants anti-esclavagistes, l'Eglise catholique se maintint dans l'ambiguïté. La *Lettre apostolique* du Pape Grégoire XVI de décembre 1839 se limitait à

demander aux fidèles de ne pas « tourmenter injustement les Indiens, les Nègres ou autres semblables, ou les dépouiller de leurs biens, ou les réduire en servitude ». Rares furent les ecclésiastiques qui osèrent dénoncer les souffrances des esclaves, les pratiques des colons sur leurs plantations et les insuffisances de la justice coloniale.

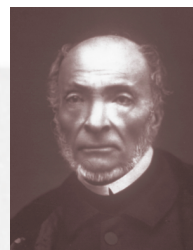
Victor Schoelcher

« Dans une société d'esclaves, il se produira toujours des accidents épouvantables qui tiennent à son mode d'être, qui lui sont spéciaux et que l'on ne retrouve jamais dans la liberté. L'esclavage étant un état de violence, il est impossible qu'il ne comporte pas d'affreuses violences. L'esclavage corrompt le maître comme l'esclave. L'esclavage gâte jusqu'aux bons par la facilité de l'abus et les aberrations de la toute-puissance, à ce point qu'on a vu dans les colonies des hommes, d'ailleurs si charitables qu'on voudrait leur ressembler, commettre des actes exécrables ».

De la pétition des ouvriers pour l'abolition de l'esclavage, Pagnerre, Paris, 1844.

« Il fallait prendre des mesures pour que ce grand acte de réparation d'un crime de lèse-humanité s'accomplît de la manière la plus profitable à ceux qui en ont été les victimes ».

Victor Schoelcher, *Premier rapport au ministre de la Marine et des Colonies par la Commission d'émancipation*, 3 mai 1848.



En fait, les abolitionnistes occidentaux adoptèrent des méthodes de travail souvent communes. Les médiateurs auxquels ils eurent recours - presse, revues savantes - publièrent lettres, adresses et pétitions aux chambres parlementaires et aux gouvernements. Notons toutefois que si les campagnes de signatures de pétitionnaires et de boycott des produits coloniaux remportèrent un exceptionnel succès en

Grande-Bretagne, le mouvement, en France, fut plus discret, voire plus élitiste. C'est tardivement, dans les années 1840, qu'une argumentation plus concrète y fut développée : on décrit la vie sur les plantations, les sévices infligés aux esclaves, on rendit compte des procès intentés aux colons et commandeurs qui avaient outrepassé leurs droits de punition des esclaves. On diffusa enfin des images, des scènes de la traite négrière, du travail de la canne à sucre, des châtiments subis par les esclaves.

Deux décrets de référence

Deux décrets d'abolition firent référence au XIX^e siècle, l'*Abolition Bill* voté en août 1833 par le Parlement britannique et le décret français signé par le Gouvernement provisoire en avril 1848. Le premier, dit d'abolition « progressive », était l'aboutissement de plusieurs projets antérieurs et fixait une période obligatoire d'apprentissage des anciens esclaves auprès de leurs propriétaires. Le second, quinze ans plus tard, mettait en pratique le principe d'une abolition dite « immédiate ». Il rendait aux esclaves des colonies françaises la liberté décrétée précédemment en 1794 puis perdue en 1802, en déclarant l'esclavage « entièrement aboli ».

L'insurrection des esclaves de Demerara en Guyane britannique en 1823 – l'une des plus importantes qu'aient connu les colonies américaines – puis celle des esclaves de Jamaïque en 1831-1832 avaient conforté la position des abolitionnistes au sein du Parlement de Londres. L'*Abolition Bill* voté le 28 août 1833 était applicable un an plus tard dans les colonies, ce délai laissant le temps aux assemblées locales de colons d'organiser le système d'apprentissage des esclaves qui devait suivre cette émancipation de type progressif. La Banque d'Angleterre versa une confortable indemnité aux colons ainsi dépossédés de leur main-d'œuvre servile. L'abolition

définitive de l'esclavage dans les colonies anglaises eut lieu en 1838, au terme d'une période d'apprentissage de quatre ans qui avait mis en évidence les multiples difficultés d'application du système.

Tirant expérience du précédent britannique, c'est une abolition alors dite « immédiate et complète » de l'esclavage que Victor Schoelcher fit adopter le 27 avril 1848 par le Gouvernement provisoire issu des journées révolutionnaires parisiennes du mois de février. L'abolitionniste républicain s'était engagé dans le courant antiesclavagiste français - et européen - en étudiant sur place, aux Caraïbes, le système esclavagiste et les intérêts en jeu. Nommé en 1848 président de la Commission d'abolition et sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, il élaborait pour les colonies françaises un ensemble de décrets qui faisaient des anciens esclaves des « nouveaux libres » et des « nouveaux citoyens », appelés à élire leurs représentants à l'Assemblée nationale au suffrage universel. Les anciens propriétaires recevaient une indemnité et des facilités de crédit auprès des nouvelles banques coloniales, dans la perspective de la construction de grandes usines sucrières. Les esclaves ne recevaient quant à eux ni terre, ni indemnité. Ils étaient fermement engagés à poursuivre le travail agricole de la canne à sucre, à respecter l'ordre public et une réglementation du travail et de la liberté dont beaucoup d'aspects rappelaient les cadres de l'esclavage, et à « oublier le passé ». L'émancipation française accéléra la promulgation d'un décret d'abolition dans les colonies danoises (1848) puis, plus tard, dans les colonies néerlandaises (1863).

Dès les lendemains des émancipations dans les colonies anglaises et françaises des Caraïbes et en Guyane néerlandaise, on fit appel, comme c'était le cas depuis quelques décennies à Cuba, à une main-d'œuvre dite libre sous contrat en provenance d'Afrique, d'Inde, de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, dont les conditions de recrutement et de travail furent dès cette époque dénoncées comme un « second esclavage ».

Les abolitions en Amérique du Sud

Un autre type de procédure d'émancipation des esclaves fut appliqué dans les colonies espagnoles. En Amérique du Sud à l'époque de Simon Bolivar, ou à Cuba pendant la Guerre de Dix Ans (1868-1878), la liberté fut promise aux hommes esclaves en échange de leur enrôlement dans les armées recrutées contre le pouvoir central espagnol.

Au Venezuela, Francisco de Miranda, « El Precursor », estimait en 1809 au sujet de la population esclave : « Nous avons sous les yeux deux grands exemples : les révolutions américaine et française. Imitons prudemment la première et évitons soigneusement la seconde ». De fait, les événements de Saint-Domingue/Haïti avaient inspiré des soulèvements dont celui que déclencha J.L. Chirino dans la Sierra de Coro en 1795 était encore dans toutes les mémoires. Mais en 1810, lorsque la Junta Suprema du Venezuela interdit la traite négrière, elle n'évoqua pas la survivance de l'esclavage. Et Miranda, en 1812, réservait ses promesses de liberté « aux esclaves qui s'enrôleraient et serviraient dans l'armée pendant dix ans » (« a los esclavos que se alistasen y sirviesen en el ejército por el espacio de diez años »). Au Chili en 1814, au Brésil en 1817, les esclaves qui refuseraient l'engagement militaire subiraient « un esclavage perpétuel »...

En 1816, Bolivar abolissait l'esclavage au Venezuela suite à la promesse qu'il en avait faite au Président haïtien Alexandre Pétion en échange de l'aide logistique que ce dernier avait accepté de lui fournir. Mais il s'agissait, là encore, d'une émancipation masculine, en échange d'un engagement militaire. En outre, le Congrès vénézuélien réuni à Angostura en 1820 n'entérina pas ces décisions. L'esclavage était aboli en 1823 au Chili, en 1826 en Bolivie, en 1829 au Mexique, en 1851 en Colombie, en 1853 en Argentine, en 1854 au Venezuela et en 1855 au Pérou.

La Guerre civile qui déchirait les Etats-Unis, la création de la Sociedad Abolicionista Española en 1864 en Espagne et les débuts d'un

conflit armé à Cuba exercèrent une influence déterminante en faveur de l'émancipation dans les colonies espagnoles. Les libéraux des Cortès en firent l'une de leurs principales revendications. Il préparèrent une loi d'abolition progressive que Segismundo Moret, ministre de l'Outre-Mer, lui-même antiesclavagiste, présenta en mai 1870. Tous les esclaves nés depuis le mois de septembre 1868 seraient déclarés libres, de même que ceux qui étaient âgés de plus 60 ans. La loi prit effet à Puerto Rico dès 1873 mais son application à Cuba nécessita des débats complémentaires. Souhaitant conserver aux planteurs cubains la main-d'œuvre nécessaire au travail des *haciendas*, les Cortès votèrent en janvier 1880 une loi établissant le *patronato*, ou apprentissage obligatoire des esclaves, d'une durée de huit ans, réduite par la suite à six ans. L'émancipation cubaine fut déclarée définitive et complète en 1886.

A plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle, les gouvernements du Brésil tentèrent de réprimer la pratique de la traite négrière illégale sur les côtes du pays. Les abolitionnistes britanniques menaient campagne, organisant des conférences, créant des journaux, jusqu'à ce que le gouvernement de Londres expédie quelques vaisseaux de répression et une délégation diplomatique. La fin d'une longue guerre contre le Paraguay – qui avait retardé toute mesure efficace quant à la suppression de l'esclavage – et l'exemple des Etats-Unis accélérèrent toutefois les réformes du système esclavagiste brésilien. On interdit la traite interne au pays, la séparation des familles par vente et les marchés d'esclaves publics. Des sociétés abolitionnistes se créèrent à Rio de Janeiro, à Recife et São Paulo. La loi du 28 septembre 1871 libérait les nouveaux-nés

et prévoyait des fonds pour l'émancipation des enfants. Le parlementaire Joaquim Nabuco, en 1879, soumettait à l'Assemblée du pays un plan d'émancipation et fondait la Société abolitionniste brésilienne en 1880. Cependant, dans la province de Ceará se développait une active campagne abolitionniste, allant jusqu'à la fermeture du port de la province au trafic négrier. En 1884, le gouvernement du Brésil envisageait la libération – par rachat à leurs maîtres – des esclaves âgés de plus de 60 ans puis, en 1886, interdisait les châtiments par le fouet. Il fallut attendre le 13 mai 1888 pour que l'Assemblée générale vote l'abolition complète et définitive de l'esclavage au Brésil.

Aux Etats-Unis : la fin d'une « institution particulière »

Après le premier mouvement d'opposition et de débats au sujet de l'esclavage qu'initièrent les Quakers de Pennsylvanie à la fin du XVIIe siècle, le courant réapparut à la fin du siècle suivant. S'inspirant de la *Déclaration d'Indépendance* de 1776, les esclaves de Nouvelle-Angleterre publiaient des pétitions en faveur de leur liberté. Les Etats du Vermont en 1777, puis le Massachusetts et le New Hampshire inscrivirent l'interdiction de l'esclavage dans leur constitution, la Pennsylvanie, Rhode Island et le Connecticut se prononçant en faveur d'une émancipation progressive. Le Nord des Etats-Unis s'industrialisait, demandant une main-d'œuvre salariée toujours plus nombreuse. La prospérité cotonnière du Sud paraissait quant à elle à jamais liée à l'esclavage.

Une campagne abolitionniste décisive commença dans le Nord au début des années 1830. Hommes politiques, religieux, comités féminins, Noirs libres ayant fui le Sud avaient créé groupes de sympathisants et journaux. The *Philanthropist*, que le Quaker Charles Osborne avait

fondé en 1817 dans l'Ohio, *The Emancipator* d'Elihu Embree (1820) ou *The Genius of Universal Emancipation* de Benjamin Lundy (1821), avaient été d'efficaces précurseurs du *Liberator* dont William Lloyd Garrison publiait le premier numéro à Boston le 1er janvier 1831. Il annonçait qu'il serait « aussi dur que la vérité et aussi incorruptible que la justice » (« I will be as harsh as truth, and as uncompromising as justice »). En 1832, il publiait un imposant réquisitoire contre les buts et les premières réalisations de l'American Colonization Society (*Thoughts on African Colonization*) qui depuis bientôt deux décennies, organisait le départ de Noirs libres des Etats-Unis vers l'Afrique où le Liberia venait d'être fondé. En décembre 1833, cinq mois après le vote de l'Abolition Bill par le Parlement britannique, W. L. Garrison et les frères Arthur et Lewis Tappan fondaient l'American Anti-Slavery Society à Philadelphie. Mais Garrison, favorable à une abolition immédiate, se séparait bientôt des frères Tappan, partisans d'une émancipation « graduelle ».

Les manifestations de résistance des esclaves du Sud n'avaient pas cessé. Des rébellions demeurent célèbres éclatèrent alors, comme celle que mena Gabriel Prosser en août 1800, qui s'était fixé pour objectif l'extinction de l'esclavage en Virginie, ou celle de Denmark Vesey en Caroline du Sud en 1822. En août 1831, Nat Turner déclenchait une insurrection en Virginie. Capturé en octobre, il était pendu en novembre ainsi que cinquante-quatre autres insurgés. La répression fut à la mesure de la terreur inspirée par la révolte de Turner, bien au-delà des frontières de la Virginie. En 1842 puis en 1851, les esclaves détenus par la Nation Cherokee se soulevèrent et tentèrent de s'enfuir vers le Mexique. John Brown, estimant que l'esclavage aux Etats-Unis était une « barbarie » susceptible de n'entraîner que la guerre d'une partie de la population contre l'autre, s'empara en octobre 1859, avec quelques partisans, de l'arsenal de Harper's Ferry en Virginie, dans le but d'organiser la fuite de plusieurs centaines d'esclaves vers le Nord. Brown, après l'échec

de l'entreprise, était pendu en décembre 1859. Victor Hugo avait lancé en vain, le 2 décembre 1859, un dernier appel au gouvernement fédéral en faveur de la grâce du condamné : « Il y a quelque chose de plus effrayant que Caïn tuant Abel, c'est Washington tuant Spartacus »...

Frederick Douglass, esclave évadé du Sud en 1838, publiait son autobiographie en 1845 sous le titre *My Bondage and My Freedom*. Installé à Washington, il devint journaliste puis diplomate. Lorsque la convention des « Coloured People » se réunit à Cleveland (Ohio) en novembre 1848, elle rendit hommage à la libération des esclaves des colonies françaises. Frederick Douglass, principal orateur de ces conventions, rappelait à ses auditeurs : « Nous sommes maintenant le peuple le plus opprimé dans le monde. Dans les Etats du Sud de cette Union, nous sommes esclaves. (...) Les moyens par lesquels on nous a détruits doivent être utilisés pour nous sauver ». Il recommandait l'utilisation des comités existants, de la presse, des réseaux de publications de tous ordres pour imposer le silence aux esclavagistes.

Frederick Douglass

« Qu'est-ce que votre 4 Juillet pour l'esclave américain ? Je réponds : un jour qui lui révèle, plus que tous les autres jours de cette année, l'énorme injustice et cruauté dont il est la constante victime ».

Frederick Douglass, Discours du 4 Juillet, Rochester, 1852.



L'*Underground Railroad*, le « chemin de fer souterrain » auquel Harriet Ross Tubman, elle-même ancienne fugitive du Sud, consacra une grande partie de sa vie, aidait la fuite des esclaves vers le Nord du pays et le Canada. Dans ce contexte, *Uncle Tom's Cabin* (*La case de l'Oncle Tom*) qu'Harriet Beecher Stowe - qui collabora elle-même activement à l'aide aux fugitifs - publia en 1852, connut un succès international. Cependant, la loi sur les esclaves fugitifs (*Fugitive Slave Act*) de 1850 permettait aux chasseurs d'esclaves en marronnage de capturer ces derniers dans les Etats du Nord dans lesquels l'esclavage avait pourtant été aboli. En 1854, le Parti Républicain inscrivit l'abolition de l'esclavage à son programme. Abraham Lincoln, son candidat élu à la présidence en 1860, appliquait la mesure à toute l'Union à l'issue de la Guerre Civile en 1865. L'abolition de l'esclavage - qui concernait alors environ 4 millions de personnes - devenait le 13^e amendement à la Constitution des Etats-Unis. Mais en décembre 1865, le Ku Klux Klan était fondé dans le Tennessee.

D'inestimables témoignages furent recueillis auprès des esclaves du Sud récemment libérés. Les *Slave narratives*, dont certains furent élaborés, au XIX^e siècle, dans un objectif de propagande par les comités abolitionnistes, dont d'autres sont par contre les derniers témoignages directs d'anciens esclaves enregistrés au début du XX^e siècle, figurent parmi les très rares sources émanant d'acteurs essentiels de quatre siècles d'histoire des Amériques.

SERVITUDES CONTEMPORAINES

Anti-Slavery International estime qu'il existe actuellement dans le monde vingt millions de personnes adultes soumises

à un esclavage dit *traditionnel*. Le Bureau International du Travail évalue entre 250 et 300 millions le nombre d'enfants – âgés de 5 à 14 ans - soumis à des conditions de travail assimilables à l'esclavage. L'exploitation du travail des enfants a lieu à l'occasion d'une vente, d'une cession par la famille ou après des kidnappings que favorisent les situations de conflit. Il concerne surtout les pays en voie de développement mais il existe également en Occident. Particulièrement fréquent dans l'agriculture, la domesticité, l'industrie, l'artisanat, pour l'utilisation de machines délicates ou des travaux manuels faiblement rémunérés, le travail des enfants est lié à la fragilité de leur statut. Fragilité aggravée par les déplacements géographiques, la perte de contact avec les familles, la violence physique, l'isolement, la peur et la loi du silence.

Le 25 septembre 1926, dans le cadre des travaux de la Société des Nations à Genève, était signée une Convention relative à l'esclavage qui en préconisait la répression. Il s'agissait là de la première législation d'ordre international depuis la Conférence de Berlin qui, en 1885, s'était prononcée pour l'interdiction de la traite en Afrique et la Conférence de Bruxelles qui, en 1890, avait prescrit une *vigilance antiesclavagiste* aux colonisateurs européens. Les abolitionnistes devaient suivre les voies ouvertes par les armées coloniales vers l'intérieur du continent africain ...

En juin 1930, le Bureau International du Travail adoptait une Convention sur le travail forcé visant à le supprimer « sous toutes ses formes dans le plus bref délai possible ». La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui qu'approuva l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1949 entrain en vigueur en juillet 1951. Celle de 1956 sur l'esclavage reprenait les définitions émises en 1926 pour les élargir à la servitude pour dette, au servage, au mariage forcé, à la vente

ou cession d'une femme par ses parents, son tuteur, sa famille ou par héritage, à la mise à disposition d'un enfant ou d'un adolescent en vue de l'exploitation de sa personne ou de son travail.

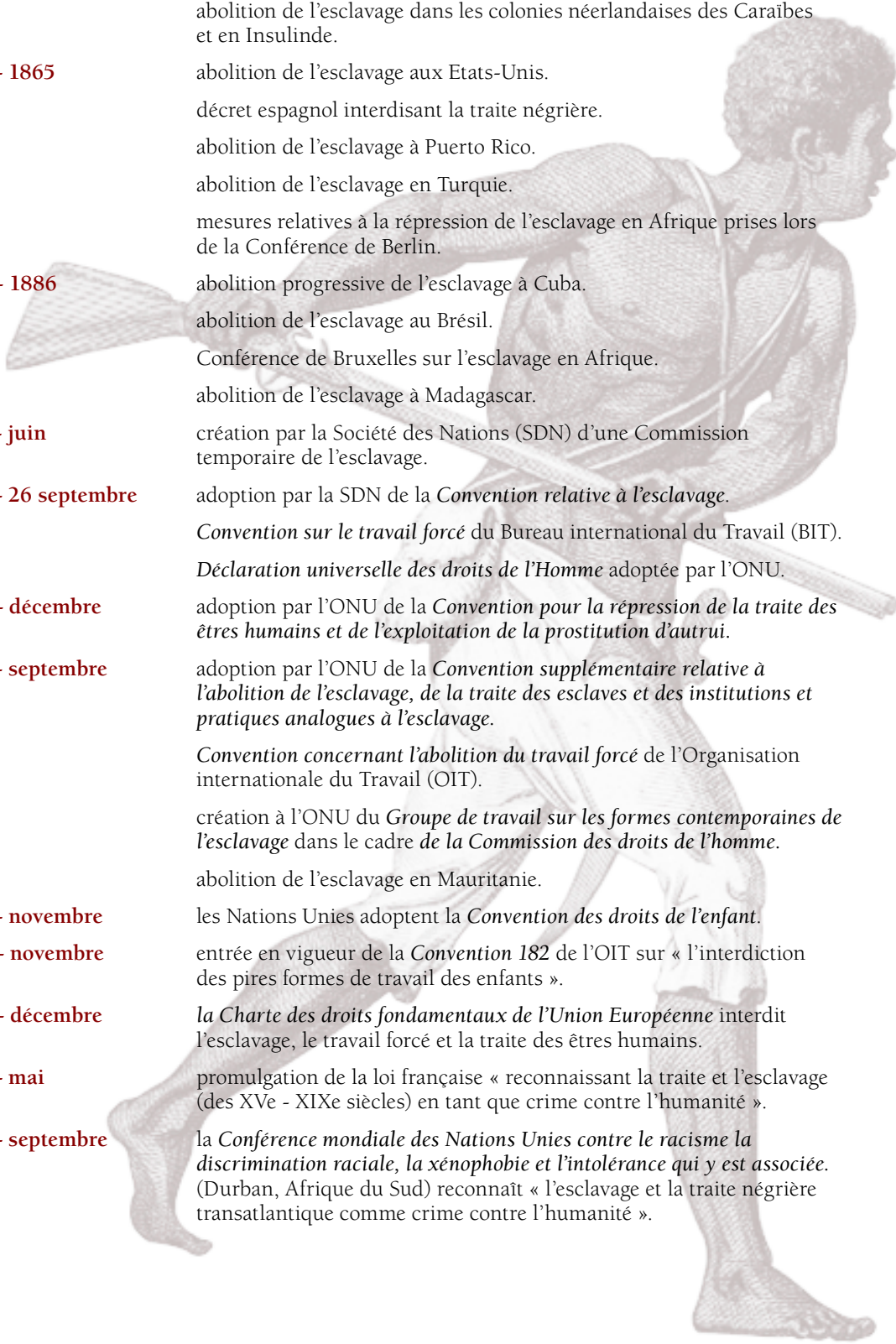
En 1974, l'O.N.U. créait à Genève un Groupe de travail sur les formes contemporaines de l'esclavage dans le cadre de la Commission des Droits de l'Homme. Elle ajoutait alors aux pratiques susceptibles d'être qualifiées d'esclavage : l'apartheid, le colonialisme, l'exploitation des toxicomanes. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants initié en 1992 aboutit en 1999 à la Convention de l'Organisation Internationale du Travail sur « l'interdiction des pires formes de travail des enfants ». Adoptée en 2002, elle concerne l'esclavage, la guerre – les enfants soldats -, la prostitution et le trafic de stupéfiants. La Cour pénale internationale quant à elle, a défini par le Statut de Rome, en juillet 1998, les actes qualifiés de « crimes contre l'humanité » parmi lesquels « la réduction en esclavage, fait d'exercer sur une personne l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de propriété, y compris dans le cadre de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ». La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne signée le 7 décembre 2000 interdit l'esclavage, le travail forcé et la traite des êtres humains. Enfin, la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance réunie à Durban (Afrique du Sud) et le parlement français ont reconnu, en 2001, « l'esclavage et la traite négrière transatlantique comme crime contre l'humanité ».

Nelly Schmidt

Chronologie des abolitions de l'esclavage



1791 - août	révolte des esclaves de Saint-Domingue (Haïti).
1793	abolition de l'esclavage à Saint-Domingue (Haïti).
1794 - 4 février	décret de la Convention abolissant l'esclavage le 16 pluviôse an II.
1802 - 20 mai	loi du 30 floréal an X « maintenant » - en fait, rétablissant - l'esclavage dans les colonies françaises conformément à la législation antérieure à 1789.
1803	interdiction de la traite négrière par le Danemark.
1807	interdiction de la traite négrière par la Grande-Bretagne et de l'importation de captifs et esclaves par les Etats-Unis.
1814	interdiction de la traite négrière par les Pays-Bas.
1815 - février	les puissances européennes s'engagent à interdire la traite négrière au Congrès de Vienne (Grande-Bretagne, France, Autriche, Russie, Prusse, Suède, Portugal). 29 mars : décret de Napoléon Ier, pendant les Cent Jours, interdisant la traite négrière.
1818 - 15 avril	première loi française interdisant la traite négrière.
1821	création à Paris de la <i>Société de la Morale Chrétienne</i> et, en 1822, de son <i>Comité pour l'abolition de la traite et de l'esclavage</i> .
1822	abolition de l'esclavage à Santo Domingo.
1823	abolition de l'esclavage au Chili.
1826	abolition de l'esclavage en Bolivie.
1827 - 25 avril	deuxième loi française interdisant la traite négrière.
1829	abolition de l'esclavage au Mexique.
1831 - 22 février	troisième loi française interdisant la traite négrière.
1833 - 1838	abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques des West Indies, en Guyane britannique, à l'Ile Maurice.
1834	création à Paris de la <i>Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage</i> .
1839	création à Londres de la <i>British and Foreign Anti-Slavery Society</i> qui publie l' <i>Anti-Slavery Reporter</i> . Elle poursuit actuellement ses activités sous le nom de <i>Anti-Slavery International</i> et publie le <i>Reporter</i> .
1846 - 1848	abolition de l'esclavage dans les colonies des îles Vierges danoises.
1846	abolition de l'esclavage en Tunisie.
1847	abolition de l'esclavage dans la colonie suédoise de Saint-Barthélemy.
1848	abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.
1851	abolition de l'esclavage en Colombie.
1852 - février	premiers décrets français pour le recrutement de travailleurs libres sur contrats en Afrique puis en Inde, pour les colonies caraïbes.
1853	abolition de l'esclavage en Argentine.
1854	abolition de l'esclavage au Venezuela.



1855	abolition de l'esclavage au Pérou.
1863	abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises des Caraïbes et en Insulinde.
1863 - 1865	abolition de l'esclavage aux Etats-Unis.
1866	décret espagnol interdisant la traite négrière.
1873	abolition de l'esclavage à Puerto Rico.
1876	abolition de l'esclavage en Turquie.
1885	mesures relatives à la répression de l'esclavage en Afrique prises lors de la Conférence de Berlin.
1880 - 1886	abolition progressive de l'esclavage à Cuba.
1888	abolition de l'esclavage au Brésil.
1890	Conférence de Bruxelles sur l'esclavage en Afrique.
1896	abolition de l'esclavage à Madagascar.
1924 - juin	création par la Société des Nations (SDN) d'une Commission temporaire de l'esclavage.
1926 - 26 septembre	adoption par la SDN de la <i>Convention relative à l'esclavage</i> .
1930	<i>Convention sur le travail forcé</i> du Bureau international du Travail (BIT).
1948	<i>Déclaration universelle des droits de l'Homme</i> adoptée par l'ONU.
1949 - décembre	adoption par l'ONU de la <i>Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui</i> .
1956 - septembre	adoption par l'ONU de la <i>Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage</i> .
1957	<i>Convention concernant l'abolition du travail forcé</i> de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
1974	création à l'ONU du <i>Groupe de travail sur les formes contemporaines de l'esclavage</i> dans le cadre de la <i>Commission des droits de l'homme</i> .
1980	abolition de l'esclavage en Mauritanie.
1989 - novembre	les Nations Unies adoptent la <i>Convention des droits de l'enfant</i> .
2000 - novembre	entrée en vigueur de la <i>Convention 182</i> de l'OIT sur « l'interdiction des pires formes de travail des enfants ».
2000 - décembre	la <i>Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne</i> interdit l'esclavage, le travail forcé et la traite des êtres humains.
2001 - mai	promulgation de la loi française « reconnaissant la traite et l'esclavage (des XVe - XIXe siècles) en tant que crime contre l'humanité ».
2001 - septembre	la <i>Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée</i> . (Durban, Afrique du Sud) reconnaît « l'esclavage et la traite négrière transatlantique comme crime contre l'humanité ».